



BORDEAUX METROPOLE

PESSAC – SECTEUR CHAPPEMENT - CLOTURE DE LA CONCERTATION

ouverte au titre de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme

Le Président de Bordeaux Métropole et le Maire de Pessac informent le public que la date de clôture de la concertation préalable ouverte par délibération n°2015/0445 en date du 10 juillet 2015, relative au projet urbain sur le secteur Chappement, à Pessac, est fixée au 13 juillet 2017.

Le public peut consulter les documents relatifs à cette concertation et inscrire ses observations jusqu'à cette date, sur le registre ouvert à cet effet dans les locaux de Bordeaux Métropole, 4 rue Claude Bonnier, 33 000 Bordeaux, bureau 646, de 9 heures à 17 heures, et sur le site Internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr

A l'issue, le Conseil métropolitain approuvera le bilan de cette concertation. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication. Il sera également disponible sur le site web.